

Communauté de Communes Adour Madiran COMMISSION ENVIRONNEMENT

Mardi 11 juin 2024- 18h30

FEUILLE DE PRESENCE

Jean-Marc LAFFITTE (Maire Labatut-Figuières)	P
Stéphane BARUTOT (CM Sarriac Bigorre)	A
Marc BORDIER (CM Estirac)	P
Stéphane BOULANGIER (CM Ponson debat-Pouts)	A
Elodie BOUMALHA (Maire Gensac)	P
Christian BOURBON (Maire Lascazères)	P
Antoine BRIGE (Adjoint Rabastens)	P
Isabelle CARCHAN (Adjointe Mbg)	P
Patrick COUDOUGNES (1er adjoint Sarriac Bigorre)	P
Alain COUGET (CM Mingot)	P
Stéphanie COUSSAN (Lescurry)-Denis BONNECARRERE Suppl	P
Didier CUVELIER (Maire Mansan)	A
Nathalie DANNFALD (3ème Adjointe Lafitole)	A
Bruno DE ARCANGELIS	A
Louis DINTRANS (Maire Andrest)	P
Philippe DUHAMEL (Adjoint mairie de Vic en Bigorre)	P
Olivier FOURCADE (1° Adjoint St Sever Rustan)	A

Pascale LABEDENS (Maire Pujol)	P
Julien LACAZE (Maire Lamayou)	P
Sandra LE BERRE (Sedze Maubecq)-Marie LAUCHERE Suppl	A
Manuel MENDIZABAL (cm Estirac)	A
Alain MOULET (Adjoint Liac)	P
Evelyne NAPROUS (CM Marsac)	A
Pascal PAUL (CM Vic en Bigorre)	A
Bernard ROUSSIN (Maire Ansost)	P
Président et Vices-Présidents	
Frédéric Ré (Président)	P
Véronique Thirault (Vice-Président)	A
Jean Nadal (Vice-Président)	A
Roland Dubertrand (Vice-Président)	A
Robert Maisonneuve (Vice-Président)	P
Jean Pierre Curdi (Vice-Président)	A

SOMMAIRE



➤ Service Prévention et Gestion des Déchets

- 1) Étude reprise de compétence traitement au SMTD65 pour délégation à VALORBARN
- 2) Groupe de travail restreint
- 3) Point sur les investissements
- 4) Nouvelles filières en déchetterie
- 5) Lancement de l'opération bacs jaunes
- 6) Point divers

1) Étude reprise de compétence traitement au SMTD65 pour délégation à VALORBEARN

Contexte

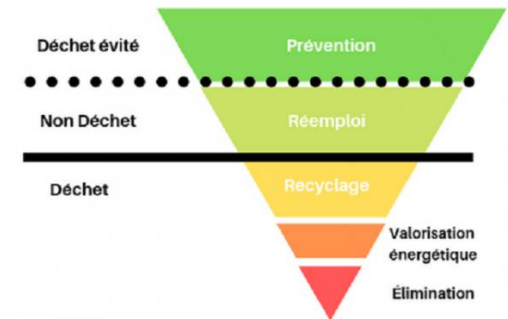
Comme nombre d'entités, la CCAM est dans une **démarche globale d'optimisation** du SPPGD (*Service Public de Gestion et Prévention des Déchets*) :

- Expérimentation de la collecte tous les 15 jours et optimisation des circuits de collecte
- Projet global de tri à la source des biodéchets
- Mise en place de nouvelles filières et de zones réemploi en déchetterie

OBJECTIF : maîtrise des coûts ; respect de la pyramide inversée hiérarchisant les modes de traitement

FINALITE : assurer un service efficient avec un impact financier et environnemental modeste

C'est finalement dans la lignée de cette démarche que les maires des PA sollicitent le Président fin 2022 : les déchets de la CCAM ne pourraient-ils pas être traités par le **syndicat ValorBéarn**, dont les installations sont proches géographiquement?



Le 11 mai 2023, le Conseil Communautaire acquiesce l'étude de cet axe.

Il est d'ailleurs inscrit au sein du volet déchet du PCAET de la collectivité dans la fiche n°1 « Diminuer l'impact énergie-climat du traitement des déchets » de l'axe 1 du PCAET « valoriser et amplifier des projets publics aux bénéfices multiples »

Etude reprise de compétence traitement SMTD65 => VALORBEARN

Présentation en 3 étapes

- RECAPITULATIF DES MODES DE GESTION
- BILAN MULTICRITERES
- PROCEDURES DE SORTIE DU SMTD65

* En parallèle **étude départementale** pour étudier 3 scénarii de traitement des OMR sur le département des Hautes-Pyrénées :

- 1) création d'une installation de traitement en partenariat avec le Gers et le Sud Haute-Garonne
- 2) prise en charge de la totalité des tonnages du SMTD65 par ValorBéarn
- 3) scénario 1 – les tonnages CCAM qui adhère à Valorbéarn

Le scénario 3 est le plus opportun pour la CCAM et n'a pas d'incidence pour les autres membres du SMTD65



		SMTD65	VALORBEARN
TRAITEMENT DES OMR	mode de gestion	ACTUELLEMENT : Externalisation du traitement - incinération (appel d'offres) - stockage (convention d'entente autre EPCI) ETUDE : UVE ou UTVD avec Trigone et sud Haute Garonne	Incinération (DSP) Vide de four actuel de 5000 T
	lieux des installations	Toulouse ou Bessières (31) => entre 170 et 210 kms , distance à Vic Lieoux (31) => à 93 kms, Lannemezan (65) barycentre pris en hypothèse pour étude départementale => 61 kms	Lescar (64) => à 51 kms
TRI DES EMBALLAGES	mode de gestion	Centre de tri Départemental géré en régie Arrivé à saturation - perçoit les recettes de revente des matériaux - gère le contrat CITEO et en perçoit les recettes et les répartit suivant plusieurs critères entre les structures de collecte, après avoir prélevé une partie pour la communication	Centre de tri des emballages géré en régie Capacité d'accueil sup de 100 T/semaine - chaque structure de collecte perçoit directement les recettes de revente matériaux - chaque structure de collecte gère le contrat CITEO en son nom
	lieux des installations	Capvern (65) => à 57 kms / Masseube (32) => 52 kms	Séviacq-Thèze (64) => à 33 kms
DÉCHETS VERTS		<ul style="list-style-type: none"> Plateformes de compostage de déchets verts gérées en régie Marché et convention avec des sociétés privées 	<ul style="list-style-type: none"> Plateformes de compostage gérées en régie Convention de compostage "à la ferme" en partenariat avec la CUMA 64 Convention renouvelée avec VIVANAT ?
DÉCHETTERIE		Gestion de bas de quai pour une partie des adhérents, dont la CCAM	Pas de gestion de bas de quai
FACTURATION		Appel à contributions sur la base d'un prix à la tonne unique par type de déchets et recours à la mutualisation pour réguler les contributions	Contribution au nombre d'habitants pour les frais généraux et aux tonnages de déchets traités selon une grille de tarifs
PROJETS		Construction d'un nouveau centre de tri interdépartemental pour améliorer les performance techniques de tri et baisser les coûts Feuille de route avec le Gers et le Sud Haute-Garonne : étude mode de traitement OMR en cours	Usine de méthanation et méthanisation, productrice d'énergies renouvelables Nouveaux investissements pour conserver un centre de tri performant
PLPDMA		Chaque collectivité établit son PLPDMA	Le syndicat établit les grand axes de travail et chaque collectivité les déclinent en actions souhaitées. BE mandaté pour l'aide à la rédaction

BILAN MULTICRITERES

TONNAGES ESTIMATIFS 2024		
tonnages OM	tonnages EMB	tonnages refus de tri
3600	700	320



STRUCTURE	SIMULATION D UNE COTISATION ANNUELLE HORS DCT	IMPACT DU TRANSPORT	MODE DE FACTURATION	GOVERNANCE - REPRESENTATIVITÉ	GESTION DES RECETTES
SMTD65	1 277 223 € Contribution 2024 (sans les régularisations intervenant fin d'année)	31 000 kms <i>(hypothèses nouvelles installations)</i> Emission 52 T CO2e / an	<ul style="list-style-type: none"> Contribution fonction des tonnages Intervention d'un quotient de mutualisation Régularisations des contribution de l'année N à l'année N+1 	<p>Statuts : représentativité des EPCI en fonction du tonnages Omr (1 élu /1500 T OMR-année de réf : 2016) => 4 délégués pour la CCAM / 36</p> <p>1 élu CCAM mb du Bureau</p>	<p>revente matériaux => perçue par le SMTD65 et déduite PAS DE DETAILS, sauf pour le verre</p> <p>Soutiens CITEO => contrat géré par le SMTD65 - répartition multicritères fixée par délibération</p>
VALORBEARN	Environ 1 032 000 €	23 000 kms (hypothèses nouvelles installations) Emission 38 T CO2e / an	<ul style="list-style-type: none"> Prix à la tonne fixé pour chaque activité / flux gérés Frais d'administration et communication fonction du nombre d'habitants 	<p>Statuts : représentativité des EPCI en fonction du nombre d'habitants => 3 délégués pour la CCAM / 39</p> <p>min 1 élu mb du Bureau / EPCI</p>	<p>revente matériaux => chaque EPCI choisi ses repreneurs et perçoit directement les recettes</p> <p>Soutiens CITEO => chaque EPCI gère et perçoit directement les soutiens liés au contrat CITEO</p>
BILAN SI ADHESION VALORBEARN	Contribution au traitement - onéreuse	- De Kms parcourus - d'impact carbone	mode de facturation + simple	- de représentativité de la collectivité	+ de lisibilité sur le budget et les coûts de traitement



ELEMENTS SYNTHETIQUES

VALORBEARN est une structure qui semble rassurante :

- élaboration amont d'un schéma global de perspectives de gestion des déchets
- installations de traitement nouvelles ou en cours de modernisation avec des projets de production d'énergies renouvelables
- lisibilité dans les recettes car chaque structure de collecte gère contrat CITEO et contrats de reprise matériaux
- coût du centre de tri maîtrisé
- des statuts simples, chacun paie en fonction de son territoire (*nb d'hbts ou tonnages en fonction des postes*)

Mais c'est aussi

- Pas de gestion des bas de quais des déchetteries => couplé à la gestion du contrat CITEO et des reprises matériaux = davantage de travail pour les services de la CCAM
- Une structure qu'il faut intégrer avec des adhérents déjà bien en place

IMPORTANT : un travail restera à faire en interne quant à la question du transport des déchets => continuer le travail en régie OU faire appel au prestataire de ValorBéarn



Délibération du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la CCAM
Demandant le retrait du SMTD65 et l'adhésion à
ValorBéarn

Délibération
Concordante du
Comité Syndical du
SMTD65

Délai de 3 mois

DELIBERATIONS DES
STRUCTURES ADHERENTES
AU SMTD65
*Majorité qualifiée 2/3 des
entités représentant au
moins 1/2 de la population*

Étude financière d'après
l'article L 5211-25-1 du CGCT
Ordre de grandeur du
montant à restituer au
SMTD65 : 476 000 €

Délibération
Concordante du
Comité Syndical du
VALORBEARN

Délai de 3 mois

DELIBERATIONS DES
STRUCTURES ADHERENTES A
ValorBéarn
*Majorité qualifiée 2/3 des
entités représentant au
moins 1/2 de la population*

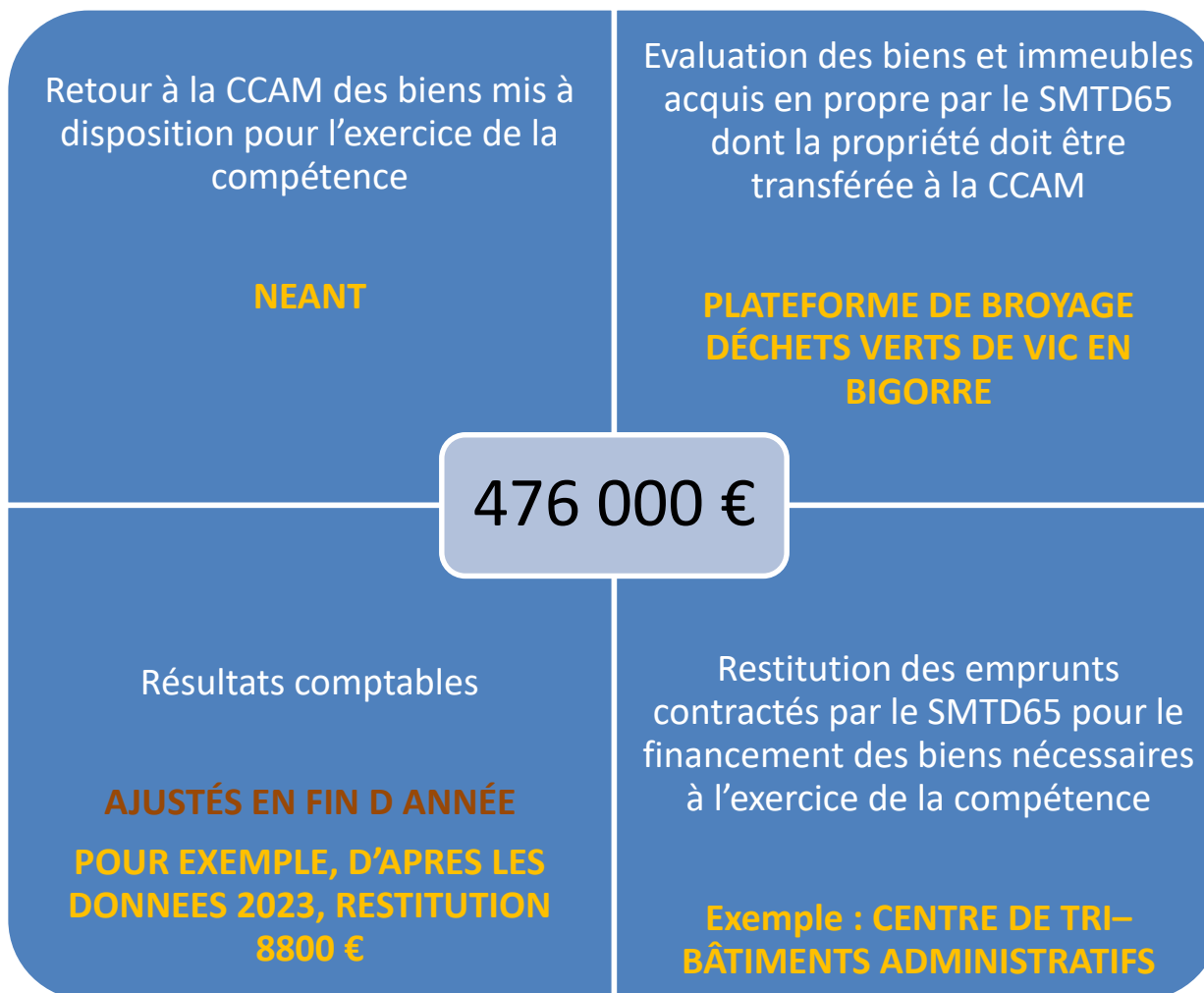
Comité syndical du 27 mars
2024 de ValorBéarn :
adoption d'une
délibération de principe
d'adhésion de la CCAM

Délibérations des
72 COMMUNES de la
CCAM pour valider la
demande d'adhésion

Pas de délai requis

***Une majorité qualifiée
doit être recueillie***
***Important : l'absence de
délibération ne vaut pas
acceptation par défaut
dans le cas d'une
adhésion***

Restitution au SMTD65



=> Proposition de mise en place d'une convention pour lisser le montant dû au titre de la restitution sur 9 ans = environ 53 000 €/an

2) Groupe de travail restreint

Composition et missions

29 avril : proposition constitution d'un groupe de travail restreint sur la facturation
6 réponses favorables

Christian BOURBON (Maire Lascazères)
Antoine BRIGE (Adjoint Rabastens)
Louis DINTRANS (Maire Andrest)
Philippe DUHAMEL (Adjoint mairie de Vic en Bigorre)
Julien LACAZE (Maire Lamayou)
Alain MOULET (Adjoint mairie de Liac)

Liste des membres de la Commission volontaires
pour participer au groupe de travail restreint

Objectif :

Moderniser la grille tarifaire et gagner en lisibilité pour les usagers.

Principe :

Les groupe de travail élabore des pistes de réflexion et l'équipe technique recherche les données en lien pour réaliser des simulations

3) Point sur les investissement

Projets et investissements 2024:

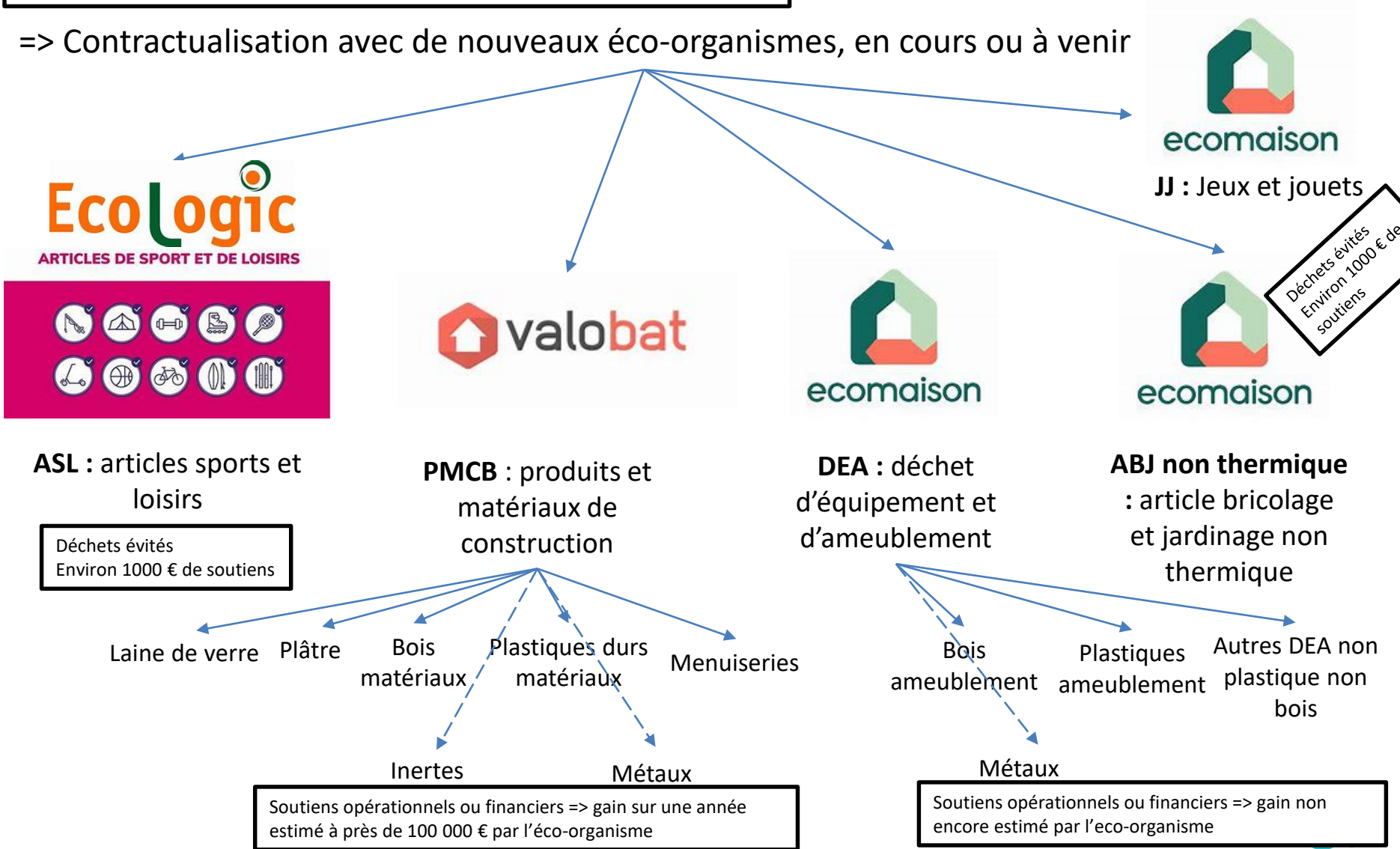
PROJET	DEPENSES	PREVISIONNEL avant finalisation budget	RETENU BP 2024
Modernisation du transfert	<u>Investissement</u> : tracteur + remorque FMA / couverture pour stockage grue neuve / changement de tremis	156 000 € + 160 000 € (tracteur du semi)	207 000 €
Identification des bacs jaunes	<u>Investissement</u> : Achats de puces / Renouvellement de bacs	65 000 €	60 000 €
Tri à la source des biodéchets	<u>Investissement</u> : matériel de compostage en école et collectif (chalet cabane à accès badgé) + changement du véhicule à hayon <u>Fonctionnement</u> : achat de composteurs individuel / animation et communication	128 000 € (+30 000 € véhicule collecte bioD)	80 000 €
Nouvelles filières en déchetterie	<u>Investissement</u> : Bennes compactrices cartons (= gain d'un quai) Autres contenants / Quelques travaux d'aménagement Panneaux de communication	126 000 €	112 000 €
Prévention	<u>Investissement</u> : Achat Ecocup – autres petits matériels pour des animations sur la thématique de la Prévention	2500 €	2 500 €
Passage C0,5 : étude sur Vic en Bigorre et Maubourguet	<u>Fonctionnement</u> : calendriers de collecte <u>Pas d'investissements</u> propre mais induit des changements de bacs jaunes	1000 € (calendriers 2024)	1 000 €
Contrôle de la qualité du tri	<u>Fonctionnement</u> : campagne de communication « emballages en vrac dans le bac » / essai de l'intelligence artificielle sur une BOM	18 000 €	500 €

4) Nouvelles filières en déchetterie

Listing des nouvelles filières – 1^{er} septembre

DCT Vic en Bigorre et Maubourguet

=> Contractualisation avec de nouveaux éco-organismes, en cours ou à venir



5) Lancement de l'opération bacs jaunes

Déroulement

Aujourd'hui tous les usagers sont équipés d'un bac roulant pour la collecte des emballages

MAIS tous les bacs ne sont pas pucés.

Pour obtenir des données de collecte et envisager de nouvelles piste de facturation

=> Il est nécessaire de pucer tous les bacs

TEST DE LA METHODE CE MOIS DE JUIN SUR LES COMMUNES DE LIAC ET NOUILHAN

- 1) Info des mairies et des usagers de l'opération => les usagers doivent présenter les bacs aux dates de collecte indiquées
- 2) Compilation de toutes les données déjà connues (base de données – état des lieux déjà réalisés)
- 3) Aux dates de collecte indiquées, contrôle de tous les bacs par 2 agents (*agent qualité et ambassadrice du tri*) : relevé du n° de puce ou mise en place d'une puce ou RAS
- 4) Les agents laissent un billet confirmant le passage et invitant l'utilisateur à reprendre contact en cas de besoin en maintenance du bac.

1^{er} retours :

Très bonne participation des usagers

Près de 40 % de bacs à pucer

Environ 10% de bacs avec un besoin de maintenance

2 agents – 30 bacs /heure

6) Point divers

- CD65 a validé le financement du projet de promotion du compostage domestique à hauteur de 23 329 €; soit 33% du montant HT du projet.
- Tarifs Redevance CHU Vic proposé au vote du prochain Conseil Communautaire (4 juillet) : 90 000 € (*dernier palier*)
- Délibération d'adhésion à ECOMAISON, proposée en Bureau Communautaire du 17 juin pour mettre en place les filières Déchets d'Équipement d'ameublement; Jeux et Jouets; Articles de Bricolage et Jardinage non Thermique

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Les membres de la Commission se prononcent en faveur de la poursuite de la procédure de demande retrait du SMTD65 et d'adhésion à ValorBéarn.
Ce sujet majeur sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

Les autres points n'appellent pas d'observations particulières.
Toutefois les membres de la Commission demandent à ce que les nouvelles horaires de déchetteries soient envoyées aux communes dans un format imprimable, en vue de les afficher en mairie. L'information a bien été reçue, mais comprise dans le corps de texte du mail, l'impression du tableau avec les horaires de déchetterie n'est pas concluante.